



BULLETIN DE SESSION Décembre 2024

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

La SSPA vous remercie : en cette année 2024 qui s'achève, nous avons déjà eu l'occasion de nous adresser à vous à quatre reprises dans la présente lettre de session. Nous nous y exprimons sur des questions relatives aux affaires publiques et au fonctionnement du Parlement, à la démocratie et à la transparence.

Pour la première fois, nous vous avons invités à un petit apéritif au printemps 2024 afin de vous faire connaître la SSPA et nos préoccupations. Ce fut une soirée joyeuse à laquelle vous avez été nombreux à assister et à profiter pour échanger avec nous. Merci à vous ! Nous vous inviterons volontiers à une nouvelle rencontre de ce type au Palais fédéral en mars 2025.

Pour l'heure, nous vous souhaitons une bonne session d'hiver, des débats budgétaires fructueux, puis quelques jours de repos à Noël et au Nouvel An. Tous nos vœux pour 2025 !

Mais notez également la date de notre événement de la session d'hiver : nous y débattons des grandes questions d'infrastructure : comment moderniser et développer

l'infrastructure ferroviaire et routière en Suisse de la manière la plus ciblée possible. Nous avons invité les directeurs des offices fédéraux compétents ainsi que des représentants des associations de lobbying correspondantes et nous nous réjouissons de mener un débat animé avec vous :

<https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/2024-12-10-sspa-manifestation-de-la-session-dhiver-2024>

Nous sommes des spécialistes des affaires publiques qui pratiquent un lobbying professionnel. Les membres de la SSPA vous transmettent de précieuses informations et de nombreuses connaissances de fond. Nous entretenons avec vous la confrontation d'intérêts professionnelle nécessaire à la démocratie. Nous nous en réjouissons.

Du côté de la SSPA, nous suivons le modèle adéquat : un lobbying professionnel qui obéit à des règles et à des principes clairs, ancrés dans notre code SSPA :

<https://www.public-affairs.ch/sites/default/files/2022-10/code-de-deontologie-sspa-fr.pdf>

Nous vous souhaitons un très bon session d'hiver.

La SSPA à votre service

Reto Wiesli
Président

Bettina Mutter
Vice-présidente

Valérie Bourdin
Membre du comité

Jean-Christophe Britt
Membre du comité

Franziska Bürki
Membre du comité

Christophe Hans
Membre du comité

Cristina Schaffner
Membre du comité

Un peu d'autolimitation pour résister à la déferlante d'initiatives

CN, mar. 17 décembre

22.406 Iv. Pa Commission des institutions politiques CN
« Une intervention parlementaire, plusieurs co auteurs »

La Commission des institutions politiques du Conseil national propose qu'aucune intervention ne puisse plus être déposée pendant les sessions spéciales. Cela peut contribuer à endiguer quelque peu le flot d'interventions et augmenter ainsi les chances des interventions qui sont aujourd'hui parfois victimes de l'agenda parce qu'elles restent trop longtemps sur la liste d'attente (et sont ensuite classées après deux ans). Le risque existe toutefois qu'au lieu d'être déposées lors de la session spéciale, elles le soient simplement lors de la session régulière suivante. Le même projet doit permettre à plusieurs députés de déposer des interventions en commun en tant qu'auteurs. C'est une bonne idée, que nous soutenons également en tant que SSPA.

Conseil fédéral et Chancellerie fédérale : cadre pour une collecte de signatures infalsifiable

CE, mer. 11 décembre

24.3940 Mo. Johanna Gapany

Récolte rémunérée de signatures. Transparence

La conseillère aux États Johanna Gapany suggère de réglementer la collecte rémunérée de signatures par le biais d'une base légale. Il s'agit notamment de garantir la transparence sur le marché de la collecte rémunérée de signatures pour des référendums facultatifs et des initiatives populaires au niveau fédéral. Elle souhaite également prévenir la fraude et les pratiques commerciales déloyales. Concrètement, le Conseil fédéral devrait définir un « cadre de bonnes pratiques afin de lutter contre la concurrence déloyale pour les entreprises qui fournissent des prestations rémunérées de récolte de signatures en Suisse ».

L'auteure de la motion constate à juste titre que le Conseil fédéral ne doit pas se simplifier la tâche en édictant simplement une interdiction. En effet, il avait déjà fait analyser la situation en 2004 et était arrivé à la conclusion qu'une interdiction n'était pas une solution. Les autorités fédérales – qui doivent également s'inquiéter de leurs propres manquements dans cette affaire – doivent au contraire veiller à ce que les collectes de signatures garantissent que les signatures expriment la volonté du citoyen signataire. Ils doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas de fraude ni de falsification, qui seraient comptabilisées de manière incorrecte.

... et recueillir des signatures via des canaux numériques à l'avenir ?

CE, jeu. 19 décembre

24.3851 Mo. Benjamin Mühlemann

Introduction rapide de la récolte électronique de signatures

La motion est formulée de manière très claire et sans équivoque : « À l'avenir, les signatures à l'appui des initiatives populaires et des demandes de référendum devront être récoltées au moyen de canaux numériques. Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à cet effet et de créer la plateforme technologique ou les applications numériques requises. » C'est sans doute sciemment que l'auteur de la motion ne précise pas les difficultés à surmonter et les risques éventuels qui en découlent – car ce sont précisément ces derniers qui servent à juste titre à justifier la demande : Les récents développements avec des initiatives qui pourraient avoir été lancées de manière frauduleuse mettraient la démocratie en danger et il faudrait maintenant s'assurer qu'au lieu d'interdictions et de régulations, « l'efficacité commande aussi que la récolte de signatures, cruciale du point de vue de la démocratie, entre dans l'ère numérique plus tôt que prévu ».

Le processus de collecte et de vérification devrait être numérisé (e-collecting). Nous saluons cette motion, car au lieu d'interdictions et de contrôles, elle exige des applications numériques qui sont modernes et disponibles depuis longtemps. Et en même temps – ce qui n'est pas moins important – elle rappelle aux autorités fédérales qu'elles doivent agir de manière responsable et garantir les instruments démocratiques.

La SSPA soutient également ces interventions, qui seront traitées le même jour :

24.3905 Mo. Michel Matthias. Essai pilote de récolte électronique de signatures au moyen de l'infrastructure de confiance mise en place pour l'identité électronique

24.3992 Mo. Carlo Sommaruga. Transparence des signatures payées

La délicate question des apparentements de listes – et la recette pour y remédier

24.422 Iv. Pa. Commission des institutions politiques CN
« Élection du Conseil national. Pour un système électoral équitable et transparent »

Après les élections, c'est avant les élections : La Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-E) souhaite elle aussi examiner des alternatives

pour l'élection du Conseil national, comme le propose la CIP-N. L'attribution des sièges devrait alors se faire selon le système « Sainte-Laguë ». Cela permettrait de rendre superflus les apparentements de listes et de limiter fortement les sous-apparements. Mais le chemin est encore long : la CIP-N peut maintenant élaborer un projet et le mettre en consultation. Si le Parlement l'approuve ensuite, la nouvelle réglementation n'entrera en vigueur que lors des élections de 2031.

Selon la SSPA, les apparements de listes peuvent être utiles, mais aussi dangereux. Ils permettent certes de gagner des sièges, mais ceux-ci ne s'avèrent pas toujours durables par la suite. Et les débats qui ont précédé les dernières élections le montrent : ils contribuent parfois à diluer le profil du parti - ce qui soulève à juste titre des questions chez les électrices et les électeurs. Il est donc juste de chercher une alternative et de soutenir ainsi la volonté des électeurs lors des élections plutôt que d'éventuelles considérations tactiques de parti.

Débat sur le « berceau de la Confédération helvétique », le Grütli

**CE, jeu, 19 décembre
23.3974 Mo.**

Faire en sorte que la Confédération suisse, propriétaire du Grütli, administre elle-même celui-ci, et décide notamment elle-même des orateurs admis à s'y exprimer le 1er août.

Une mauvaise querelle a éclaté au Grütli, le « berceau de la Confédération helvétique » : Le conseiller national Thomas Aeschi et, avec lui, la majorité du Conseil national s'insurgent contre le fait que la Société suisse d'utilité publique (SSUP) « penche malheureusement de plus en plus à gauche, comme en atteste le choix des orateurs retenus pour prononcer le discours officiel » du 1er août sur le Grütli.

Lors de la session d'automne, le Conseil national a maintenant décidé que le Conseil fédéral devait résilier la convention entre la Confédération suisse et la SSUP (sur la collaboration dans la gestion immobilière concernant le Grütli) pour la prochaine date possible. Le Conseil fédéral dit que ce n'est pas possible. Le Conseil fédéral exerce certes la haute surveillance sur la SGG, mais il est lié par les conditions du contrat de donation (gestion et administration par la SGG) ainsi que par les autres accords relatifs à l'utilisation et à l'accessibilité du Grütli. Il sera maintenant intéressant de voir comment les nombreux juristes du Conseil des Etats classeront la motion – car : Sa commission a décidé de ne pas donner suite à

la motion. Elle a même rejeté une version modifiée de la motion. La raison : « Le Grütli doit être préservé en tant que simple symbole de l'histoire suisse et ne doit pas être exalté et politisé au niveau national ». Une chose est sûre : même les motions non transmises sont utiles. A l'avenir, la SSUP veillera très attentivement à ce que « la délégation du Grütli responsable de la Fête nationale soit à nouveau un peu plus largement soutenue ».

Extrait du dictionnaire du Parlement : « Evaluation de l'efficacité »

Il y a des dispositions que le Parlement s'est lui-même données, qui pèsent lourd et qui ont leur importance : par exemple l'obligation d' « évaluation de l'efficacité ». Dans le dictionnaire du Parlement, il est dit de manière lapidaire que l'Assemblée fédérale doit veiller « à ce que l'efficacité des mesures prises par la Confédération fasse l'objet d'une évaluation ». Si le Parlement faisait toujours cela, de telles évaluations auraient lieu en permanence - ce qui n'est clairement pas le cas aujourd'hui. En effet, trop de mesures décidées par le Parlement au fil des ans n'ont aucun effet.

Mais il y a encore mieux : l'Assemblée fédérale « peut exiger du Conseil fédéral qu'il fasse effectuer des évaluations de l'efficacité, examiner les évaluations de l'efficacité effectuées sur mandat du Conseil fédéral ou attribuer elle-même des mandats d'évaluation de l'efficacité ». D'autres questions ?

Si l'Assemblée fédérale veut donc que le Conseil fédéral vérifie si les audits qu'il a lancés sont examinés, alors le Parlement peut faire examiner cette tâche difficile par un « service d'évaluation ». C'est sûrement efficace !

À propos de nous

La SSPA est l'association professionnelle des représentants d'intérêts et des lobbyistes professionnels. Étant la seule organisation de ce type en Suisse, nous veillons à une autorégulation efficace : en édictant des règles claires, nous obligeons nos membres à la transparence. Une réglementation officielle des accès fondée sur la transparence permet de connaître les représentants d'intérêts qui accèdent au Palais fédéral ainsi que leurs mandants.

Manifestations de la SSPA

Manifestation de la session d'hiver 2024

Mardi 10 décembre 2024

12h30 – 14h30

Hotel Bellevue Palace
Kochergasse 3/5, 3011 Berne

« Infrastructures de transport : quel développement est nécessaire et comment le financer ? »

Quelles sont les mesures nécessaires pour garantir des infrastructures de transport durable ? Compte tenu des changements et des évolutions actuels ainsi que du rejet par le peuple de l'extension des autoroutes, alors que le trafic sur les routes nationales suisses se densifie et que les prévisions font état d'une augmentation, nous sommes confrontés à de grands défis en matière de planification et de financement, tant dans le domaine routier que ferroviaire. Parallèlement, le Conseil fédéral a annoncé son programme d'économies.

Au cours de deux exposés et de la discussion qui suivra, nous mettrons en lumière les nécessités et les difficultés des grands projets d'infrastructure. Nous souhaitons également aborder les relations complexes entre l'aménagement, les changements démographiques, les conditions climatiques ainsi que les perspectives de la conduite autonome.

Programme

12h30 : Déjeuner de réseau

13h15 : Exposé d'introduction de **Christa Hostettler**,
directrice OFT

Exposé d'introduction de **Jürg Röthlisberger**,
directeur OFROU

13h40 : Table ronde avec

- **Christa Hostettler**, OFT
- **Jürg Röthlisberger**, OFROU
- **Ueli Stückelberger**, directeur UTP
- **Olivier Fantino**, directeur routesuisse

Animation : **Andy Müller**, RTS

14h30 : Fin de la manifestation

Inscription via la page d'accueil de la SSPA :

<https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/2024-12-10-sspa-manifestation-de-la-session-dhiver-2024>

Echanges entre le Parlement et la SSPA

Lundi 10. mars 2025

17h00 – 20h00

Galerie des Alpes

La SSPA se présente au Parlement

Autour d'un apéritif convivial, nous expliquerons le rôle de la SSPA, parlerons de l'importance de la représentation des intérêts, du travail professionnel des affaires publiques, des règles de la SSPA et des obligations de transparence, et de bien plus encore.

Inscription par e-mail à : info@spag-sspa.ch

SSPA Assemblée générale 2025

Mardi 11 mars 2025

10h15 – 12h15

Hotel Bellevue Palace
Kochergasse 3/5, 3011 Berne

Manifestation de la session de printemps 2025

Mardi 11 mars 2025

12h30 – 14h30

Hotel Bellevue Palace
Kochergasse 3/5, 3011 Berne

Nouveaux membres de la SSPA au 30.11.2024

- Annika Bos, swico
- Joffrey Chadrin, Amgen Switzerland AG
- Maeva Chiari, Farner Consulting SA
- Markus Häfliger, Stiftung Heilsarmee Schweiz
- Stephan Osterwald, Verband der Schweizerischen Gasindustrie (VSG)
- Pascal Roelcke, Coopération Globale
- Laurent Scacchi, axpo solutions AG / Wind Switzerland

Lien vers la liste de nos membres :

<https://www.public-affairs.ch/fr/membres>